



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE  
DE GEMME France du 7 mars 2020**

Sur convocation de sa Présidente, Béatrice BRENNEUR, le Conseil d'Administration de l'Association Gemme-France s'est réuni, sur le bateau le « Renoir » quai de Grenelle, à Paris , le 7 mars 2020 à 10 H 30

Présents : Jacques Duplat, Claude Czech, Jean-Pierre Vogel, Christiane Gutierrez, Fabrice Vert, Abder Ait Ouali, Michèle Weil-Guthmann, Béatrice Brenneur, Vincent Ramon, Bertrand Delcourt, Claude Duvernoy es qualité de représentant de la FFCM, Linda Benrais, isabelle Aoustin Hercé, Delphine Thouillon, Catherine Bloch Lornac es qualité de représentante de l'Ame,Sonia Loos, Claude Chevalier, Jean-Christophe Dousset, Sylvie Martin, Didier Artus, Anne Gongora, Dominique Retourné.

Représentés : Françoise Delavenere, Soleine Hunter-Falck, Jean-Claude Hirsch, Philippe Gazagnes, Danièle Ganancia, Florence Lombard, Christian Jacquiot, Colette Sant, François Staechèle, Pierre Alain Weill, Gabrielle Planes, Jacques Chanet, Nicole Schrader, Frédérique Rozière, Marianne Lassner, Marguerite Desai Lebras, Marguerite Zaubermann.

Exusés : , Jean-Claude Philibbin, Marie-Noelle Sereni ;

Le quorum étant atteint, Béatrice BRENNEUR, Présidente, remercie les participants pour leur présence, ouvre les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il est rappelé ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Actions futures
  - le séminaire croisière sur le Rhin
  - les assises internationales de la médiation
  - le thème retenu (de l'accès à la médiation au droit à la médiation)
4. Le montant des cotisations
5. le point sur les inscriptions
6. Le renouvellement des administrateurs élus en 2018 :

*BB*

Les membres sortant sont :

- *Abder Ait Ouali, Conseiller Prud'hommes*
- *Linda Benrais, Docteur en droit et Médiateur*
- *Claude CZECH, Magistrat Honoraire*
- *Bertrand Delcourt, Avocat et Médiateur,*
- *Pierre Alain Weil, Magistrat honoraire (pas de demande)*
- *Christian Jacquier, Conseiller CPH*

### **1. Rapport moral**

La Présidente Béatrice BRENNEUR, dresse un panorama de l'activité de Gemme-France pour l'année 2020 qui a été riche en évènements. (Rapport moral en pièce jointe)

**Mise au vote du Rapport moral :**  
➤ Adopté à l'unanimité

### **2. Rapport financier**

#### **1) COMPTE DE RESULTAT :**

|                                                                 |                 |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>Les recettes se sont élevées à :</b>                         | <b>75.076 €</b> |
| et se décomposent essentiellement comme suit :                  |                 |
| - Cotisations :                                                 | 2.020 €         |
| - Recettes de la croisière au départ de Venise (2019)           | 68.084 €        |
| - Acomptes pour réservations de la croisière sur le Rhin (2020) | 4.580 €         |
| - Vente de livres :                                             | 392 €           |

|                                            |      |
|--------------------------------------------|------|
| Les produits financiers se sont élevés à : | 84 € |
|--------------------------------------------|------|

|                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| <b>Soit un total de produits de :</b> | <b>75.160 €</b> |
|---------------------------------------|-----------------|

|                                        |                 |
|----------------------------------------|-----------------|
| <b>Les charges se sont élevées à :</b> | <b>91.990 €</b> |
|----------------------------------------|-----------------|

et concernent principalement les postes suivants :

|                                                                    |          |
|--------------------------------------------------------------------|----------|
| - Coûts exposés pour la croisière au départ de Venise (2019) :     | 73.895 € |
| - Remboursements pour annulation de réservation (croisière 2019) : | 5.872 €  |
| - Acompte payé pour la croisière sur le Rhin (2020) :              | 5.699 €  |
| - Reliquat de remboursements afférents aux Assises de Bordeaux :   | 400 €    |
| - Cotisation à GEMME Europe au titre de 2019                       | 2.500 €  |
| - Audiophones pour les CA et les conférences :                     | 1.954 €  |
| - Edition et achat de livres (L'Harmattan) :                       | 273 €    |
| - Assurance RC :                                                   | 304 €    |
| - Frais divers :                                                   | 1.093 €  |

*(frais bancaires, frais de représentation, de déplacement, frais postaux)*

**En conséquence, le résultat de l'année 2019 se traduit par une « perte » de 16.830 €**  
(à comparer avec une « bénéfice » de 5.896 € en 2018)

#### **2) SITUATION BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2019 :**

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Solde Compte courant :     | 4.215,60 €         |
| - Situation Compte à terme : | 41.779,12 €        |
| - <b>Total :</b>             | <b>45.994,72 €</b> |

Pour information, **au 22 février 2020**, la situation est la suivante :

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| - Solde compte courant :     |                    |
| 8.270,80 €                   |                    |
| - Situation Compte à terme : | 31.795,35 €        |
| - <b>Total :</b>             | <b>40.066,15 €</b> |

### **3) COMMENTAIRES DU TRESORIER :**

L'exercice est marqué par des flux de trésorerie importants, liés à la croisière au départ de Venise. Si l'on ajoute aux recettes encaissées en 2019 (68.084 €) les acomptes perçus à ce titre en 2018 (16.789 €), avant de déduire les coûts exposés (73.895 €) et les remboursements pour annulation de réservation (5.872 €) le solde de cette opération s'établit à + 5.106 €, dont à déduire d'autres demandes de remboursement non formulées ou non traitées au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, si les acomptes sur inscription (16.789 €) perçus en 2018, exercice au cours duquel aucun acompte n'avait été payé au croisiériste au titre de cette opération, étaient réintégrés en 2019, la « perte » (16.830 €) serait compensée et l'exercice 2019 serait à l'équilibre, et ce d'autant que l'acompte payé pour la croisière sur le Rhin en 2019 (5.699 €) excède légèrement le montant des acomptes encaissés sur ce même exercice (4.580 €).

Cette « perte » constatée en 2019 n'a donc rien d'alarmant, et n'est que la suite logique d'un exercice 2018 dont nous avions indiqué, en son temps, que le caractère « bénéficiaire » était factice.

Au demeurant, on rappellera comme chaque année que le but d'une association n'est pas de réaliser des bénéfices, mais de réaliser son objet, en l'occurrence la promotion de la médiation, et qu'il n'est pas douteux que les manifestations et initiatives qui concourent à cet objet peuvent induire des « pertes ».

La seule limite, au plan comptable, réside dans l'interdiction, pour une association de se trouver dans une situation déficitaire, ce qui est loin d'être le cas puisque la trésorerie de GEMME FRANCE présentait, au 31 décembre 2019, un solde positif de près de 46.000 €.

Pour le surplus, on observe :

- une diminution continue (- 23 % par rapport à 2018, déjà en retrait par rapport aux exercices précédents) du poste cotisations ; des dispositions sont prises en 2020 pour veiller à ce que cette baisse persistante soit endiguée,
- une augmentation significative du poste « frais divers » (+ 37 % par rapport à 2018), essentiellement en raison des remboursements de frais de déplacement des membres du CA (618 €), poste qui reste cependant cantonné dans une mesure très raisonnable,
- une économie substantielle, par rapport à l'exercice précédent (2.346 € en 2018), du fait de l'absence de toute rémunération servie à des stagiaires.

#### **Mise au vote du rapport financier :**

➤ Adopté à l'unanimité et quitus de la gestion est donné aux trésoriers.

### **3. Actions futures**

- le séminaire croisière sur le Rhin Dernier jour pour annulé et on doit payer 40 % annulation avec demande d'avoir et de report
- les assises internationales de la médiation
- le thème retenu (de l'accès à la médiation au droit à la médiation)
- Assises Internationales à Strasbourg, Hélène Abelson Gebhardt (1<sup>ère</sup> semaine de juillet 2020)

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire en France, et plus particulièrement en Alsace, à savoir l'imminence de l'instauration du stade 3 de l'épidémie de Coronavirus

(COVID 19), Gemme-France a été contrainte d'adresser le 7 mars 2002 une lettre recommandée au croisièriste afin d'annuler la croisière sur le Rhin, afin d'éviter tous risques pour la santé des participants à cet événement.

#### **4. Montant des cotisations pour l'année 2020 et 5. Point sur les inscriptions**

Pour inciter les magistrats à aller à Gemme, Gemme France prend en charge leurs cotisations.

- Pour les Juges en activité , les Conseillers coordonnateurs de l'activité des médiateurs et conciliateurs de justice des Cours d'Appel, les Auditeurs de justice : le montant de la cotisation annuelle est pris en charge par Gemme France

- Pour les Juges honoraires: 50,00 €

- Pour les membres associés :

- 50, 00 € pour les universitaires

- 100,00 € pour les membres associés à titre personnel

- 200,00 € pour les membres associés es-qualités de représentant d'associations, et personnes morales

Les inscriptions se feront en ligne sur le lien : <http://bit.ly/Gemme-France2020>

Les règlements seront à adresser au trésorier. (confer modalités lors de l'inscription en ligne)

➤ Adopté à l'unanimité

#### **5. Le renouvellement des administrateurs élus en 2018,**

➤ **Sont adoptés à l'unanimité les membres suivants :**

- *Abder Ait Ouali, Conseiller Prud'hommes*
- *L'AME représentée par Catherine Lornac*
- *Linda Benrais, Docteur en droit et Médiateur*
- *Claude Czech, Magistrat Honoraire*
- *Bertrand Delcourt, Avocat et Médiateur,*
- *Jean-Christophe Dousset, Médiateur*
- *Christian Jacquier, Conseiller CPH*
- *Anne Gongora, Magistrat,*

Béatrice BRENNEUR, Présidente, clôture l'Assemblée générale.

La séance est levée à 11 H 30

La Présidente,  
Béatrice BRENNEUR

Le Secrétaire Général,  
Christiane Gutierrez,  
pour François Staechèle



Suite à la correction d'une omission matérielle de la première version du précédent procès-verbal.